

## TARIFICATION 2015/2016 : ACCUEIL DE LOISIRS (MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES)

Madame LE BERRE Nadine, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que, pour l'année scolaire 2015/2016, il est proposé de maintenir la grille tarifaire 2014/2015 et de reconduire la formule « coup de pouce » pour les familles landivisiennes :

ACCUEIL - 3/11 ans		Landivisiau*	Autres communes
Journée sans repas	1 <sup>er</sup> enfant	10.50 €	15.00 €
	2 <sup>e</sup> enfant	9.10 €	
	3 <sup>e</sup> enfant	8.20 €	
½ journée sans repas		8.00 €	12.50 €
Garderie de 18 h à 19 h (au ¼ d'heure)		0.40 €	
Enfant présent sans réservation		+ 1 € sur le tarif facturé	

\*et employés communaux domiciliés sur une autre commune

Dégressivité en fonction du quotient familial C.A.F.	Quotient familial	Déduction en A.C.M.	Déduction (pour les séjours)
	< et égal à 300 €	- 3.50 €/jour	- 8.50 €/jour
	Entre 301 et 400 €	- 3.30 €/jour	- 7.00 €/jour
	Entre 401 et 500 €	- 2.40 €/jour	- 5.00 €/jour
	Entre 501 et 700 €	- 1.40 €/jour	- 3.00 €/jour
	Entre 701 et 900 €	- 0.40 €/jour	- 1.50 €/jour

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance – Famille – Jeunesse » en date du 8 avril 2015,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Nadine LE BERRE, Adjoint au Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**PAR 21 voix pour du groupe « Landivisiau avec vous et pour vous » et 8 voix contre des groupes « Union citoyenne pour Landivisiau » et « Ensemble et autrement pour Landivisiau »,**

**APPROUVE** les tarifs tels que présentés,

**AUTORISE** Madame le Maire à appliquer la formule « coup de pouce » précitée,

.../...

**PRECISE** que la tarification du repas en accueil de loisirs sera **identique à celle arrêtée pour** le service de restauration scolaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	21
CONTRE	8

Fait à Landivisiau, le 30 avril 2015

**Le Maire,**

**Laurence CLAISSE.**



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission,

En Préfecture, le... 15 MAI 2015

Et de la publication, le... 7 MAI 2015..

Fait à Landivisiau, le... 15 MAI 2015

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

